

Lundi 9 décembre s'ouvre devant la Cour d'assises spécialement composée le procès de Moussa Coulibaly pour association de malfaiteurs terroriste et tentatives d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste. En février 2015, il avait blessé au couteau deux militaires de l'opération Sentinelle dans le centre-ville de Nice.



PROTAGONISTE



Moussa Coulibaly: Originaire de Mantes-La-Jolie, 30 ans au moment des faits, connu des services de police pour des faits de délinquance avant l'attaque. Il est décrit comme un radicalisé partisan du djihad par son entourage, à qui il voulait imposer sa vision rigoriste de l'islam. Il leur avait déclaré vouloir "mourir en martyr" et suivait la propagande djihadiste. Il avait par exemple à son domicile l'ouvrage *L'absolution* rédigé par Ayman al-Zawahiri, l'actuel émir d'al-Qaïda. Il aurait par ailleurs approuvé les attentats de janvier 2015. Enfin, il comptait parmi ses fréquentations des éléments de la mouvance djihadiste française, tel que Farid Brahami, impliqué dans le dossier Sid Ahmed Ghlam, qui avait tenté de commettre un attentat contre une église à Villejuif.

VELLEITES DE DEPART POUR LA SYRIE

Selon un proche de Coulibaly, ce dernier désirait mener le djihad en Syrie contre les forces de Bachar al-Assad.

Le 25 janvier 2015, Coulibaly quitte son domicile mantais et passe brièvement par Nice et Ajaccio avant de s'envoler pour Istanbul, où il atterrit le 29 janvier. Le jour même, les autorités turques l'expulsent vers la France.

A son retour, Coulibaly est entendu par le renseignement intérieur français qui le soupçonne d'avoir voulu rejoindre le djihad en Syrie. Lors de cet entretien administratif, il déclare ne pas être pratiquant et qu'il comptait simplement "sortir en boîte de nuit" en Turquie.

S'il nie toute velléité de départ pour la Syrie, Coulibaly s'est néanmoins montré très discret sur son voyage, n'avertissant aucun proche et ne faisant aucune réservation de chambre d'hôtel ou de billet d'avion à l'avance. Aussi, lors de son interpellation, aucun portable n'est retrouvé sur lui, alors qu'il était l'utilisateur de deux numéros. Avant son départ, il établit une procuration bancaire au profit de son frère et vide la quasi-totalité de son compte.

Pour se dédouaner de tout projet de départ définitif pour la Syrie, Coulibaly déclarera aux enquêteurs qu'il comptait se marier au Sénégal à cette période, raison pour laquelle il voulait se rendre en Turquie afin de fêter son enterrement de vie de garçon. L'enquête démontrera qu'il était en réalité déjà marié depuis 2014.

ATTAQUE AU COUTEAU

Après son expulsion de Turquie, Coulibaly est de retour à Nice et suit un schéma bien connu: si le candidat au djihad échoue à rejoindre une terre de conflit, il se tourne alors vers son pays d'origine.

C'est ainsi que moins d'une semaine après l'échec de son départ, le 3 février 2015, Coulibaly passe à l'action en France et attaque au couteau une patrouille de trois militaires de l'opération Sentinelle en faction devant un centre communautaire juif dans le centre-ville de Nice. Deux d'entre eux sont blessés.

Lors de ses interrogatoires, Coulibaly déclare qu'il n'avait pas l'intention de tuer et que son acte n'était pas prémédité, expliquant que ce n'est qu'en voyant les militaires qu'il se serait soudainement décidé à passer à l'acte. Devant les enquêteurs, il dénonce également la "guerre" à l'islam déclarée par les non-musulmans et prévient que ni les policiers, ni les militaires, ni les juifs n'auront la sécurité. Coulibaly ne restera cependant pas sur une ligne aussi radicale pendant toute l'enquête, finissant par exemple par déclarer qu'il regrette son geste, le motivant par une lecture erronée des textes sacrés.